Impact sur le réseau de transport d'électricité de solutions potentielles de production

J VERSEILLE RTE



Plan de la présentation

- La gestion de l'équilibre offre demande d'électricité : principes généraux
- Les mécanismes de développement des moyens de production
- L'impact d'une alternative production à la ligne Lyon Chambéry



La gestion de l'équilibre offre - demande d'électricité Principes généraux

L 'électricité ne se stocke pas

=> il faut en permanence adapter la production à la demande

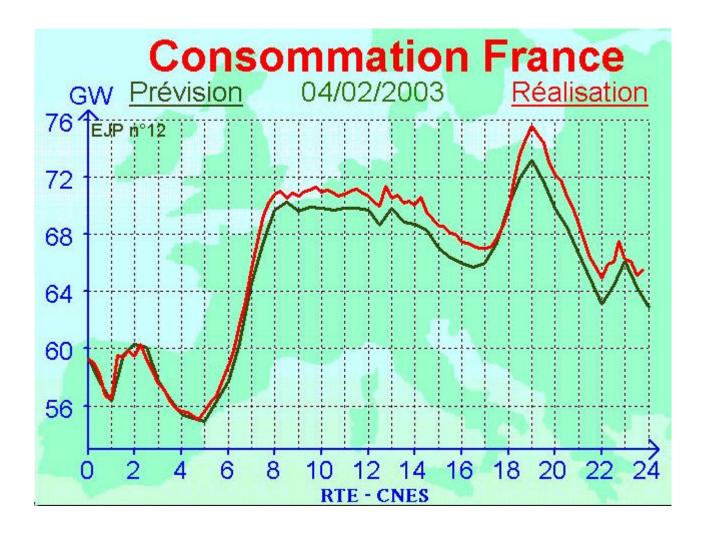
- RTE, responsable de la sûreté du système, veille à la satisfaction de la demande par les moyens de production disponibles
- RTE met en œuvre les programmes d'appel des groupes définis par les producteurs pour satisfaire la demande de leurs clients

► la veille pour le lendemain,

- les producteurs préparent des programmes prévisionnels de marche des groupes pour couvrir la demande du lendemain et les transmettent à RTE à 16h
- RTE s'assure que les programmes de production sont compatibles avec la sécurité du réseau et les modifie si nécessaire,
- RTE constitue des réserves pour pouvoir le lendemain, en fonction des besoins, augmenter ou baisser la production
- en temps réel, RTE modifie éventuellement les programmes pour les adapter
 - → aux variations de la demande
 - → aux aléas de la production

cet « ajustement » est :

- → automatique à très court terme (échéance de quelques s à quelques min)
- sur ordre de RTE au delà sur la base des offres des producteurs





Les mécanismes de développement des moyens de production

Dans le système français d'aujourd'hui :

- il revient aux producteurs de prendre les décisions d'investissement selon des critères qui leurs sont propres
- l'Etat peut susciter des investissements pour satisfaire aux objectifs de politique énergétiques ou si la sécurité d'alimentation est en jeu par le biais :
 - → de tarif d 'achat (ex : les énergies renouvelables)
 - ⇒ d 'appels d 'offres
- il n'entre pas dans les compétences de RTE de financer des moyens de production (circulaire de Nicole FONTAINE aux préfets du 09/09/02)

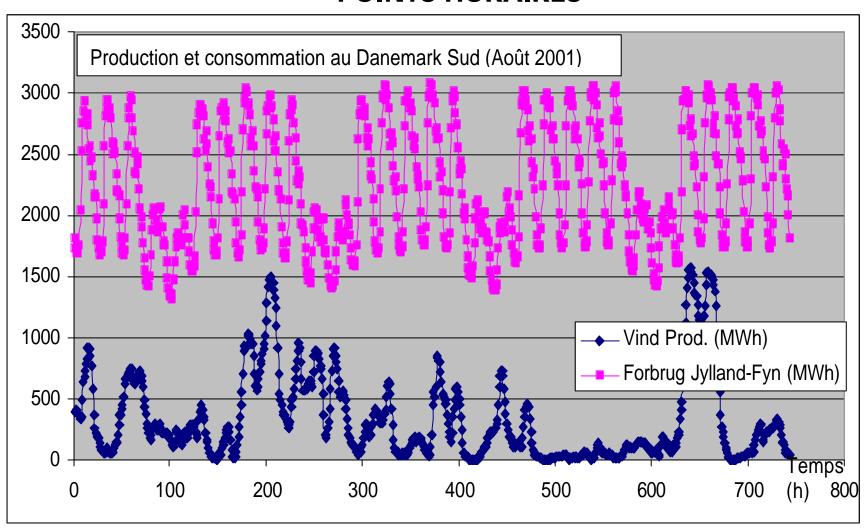
Ce qui se développe aujourd'hui c'est l 'éolien Cela va entraîner une augmentation des aléas sur la production

- besoins accrus de réserves
- >>> sollicitation accrue des autres groupes et besoins de réactions rapides
- les centrales hydrauliques et de pompage sont particulièrement bien adaptées



La problématique de l'équilibre Production - Demande L'exemple du Danemark

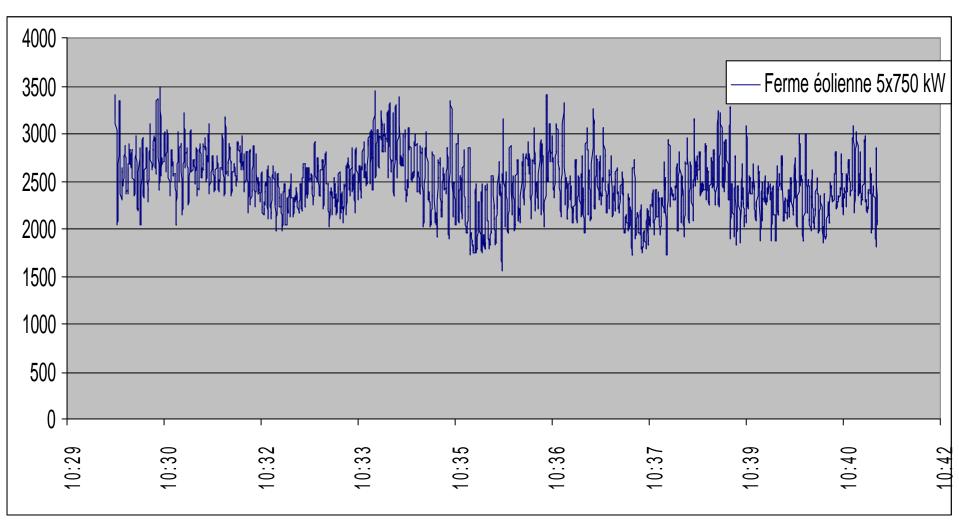
POINTS HORAIRES





La problématique de l'équilibre Production - Demande L'exemple du Danemark

FLUCTUATIONS RAPIDES (s)



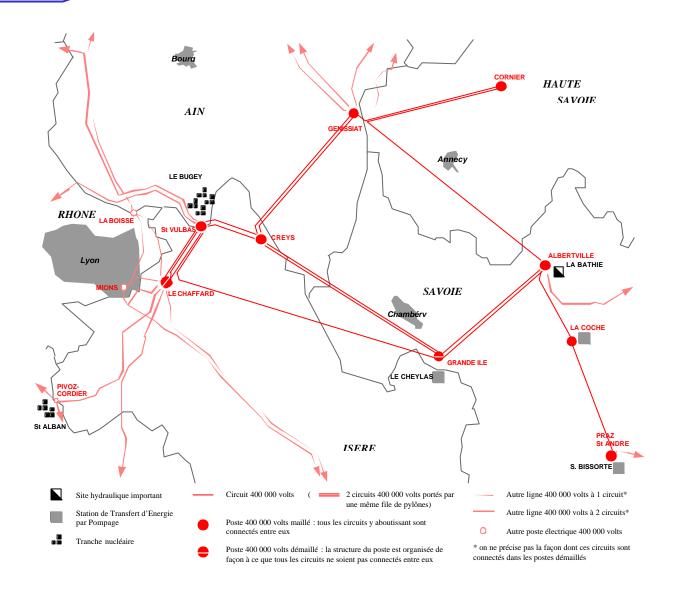


L'impact d'une alternative production à la ligne Lyon - Chambéry

Pour résoudre les contraintes de réseau il faudrait installer entre :

- entre 600 et 2600 MW à Creys ou à Grande-Ile pour résoudre les surcharges en heures creuses suivant la puissance de pompage que l'on veut maintenir
- de l'ordre de 600 MW pour résoudre les contraintes en heures pleines lorsque les centrales de pompage ne fonctionnent pas
- le démaillage du réseau à Albertville et Grande-Ile devrait être maintenu
- I 'évacuation de cette production pourrait à son tour créer de nouvelles contraintes sur les lignes situées en aval du poste de raccordement : il faudrait également modifier les programmes de production souhaités par les producteurs

Au plan économique, le coût de l'alternative production représenterait environ 15 fois le coût du renforcement proposé





Extrait de la circulaire de N FONTAINE du 09/09/02

« ...le recours à la production décentralisée ou à des actions de maîtrise de la demande en électricité ne relève pas de la compétence du gestionnaire du réseau public de transport et qu'il n'appartient donc pas à ce dernier d'arbitrer entre un tel recours, plus ou moins étendu, et le développement des réseaux »